



LA CFDT CADRES APPELLE À FAIRE BARRAGE À L'EXTRÊME DROITE PAR LE BULLETIN DE VOTE LE DIMANCHE 7 JUILLET

CONTACTS

Relations presse
+33 6 89 04 25 27

Les résultats du premier tour ont laissé un goût amer à tous les défenseurs de la démocratie, à ceux qui luttent tous les jours contre les inégalités, et œuvrent pour une société juste et un monde durable.

Ces résultats sont la conséquence de situations qui se détériorent pour des millions de Français. Pour les cadres, ce sont des inquiétudes face à un marché de l'emploi qui change rapidement, notamment après 55 ans, ou une diminution de l'autonomie sur la manière de travailler, une impossibilité à s'exprimer sur sa vie au travail. La tension et les mauvaises conditions de travail sont le terreau d'un parti politique qui préfère à tout programme surfer sur les peurs et les inquiétudes. Thomas Coutrot, chercheur associé à l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES), a établi que la dégradation des conditions de travail, avec perte de sens, déshumanisation et manque de liens, est un déterminant de l'abstention et du vote contestataire en faveur du RN.

Ces dernières années, la CFDT Cadres n'a cessé de lutter contre la dégradation des conditions de travail, de l'autonomie des salariés et de l'absence croissante de possibilités de bien faire son travail. « *Quand on n'a pas de marge d'initiative, quand on a un travail extrêmement répétitif et cadré, on façonne une personnalité qui se sent impuissante à peser sur son destin et ne voit pas l'intérêt à se déplacer pour aller voter. [...] Ne pas avoir de réunion où l'on peut discuter des questions concernant son travail est un facteur qui majore de façon très significative la probabilité d'un vote RN* » soulignait le chercheur dans une interview au journal Le Monde.

Le 7 juillet, la CFDT Cadres appelle chacun à voter pour la ou le candidat.e qui, dans sa circonscription, sera en mesure de battre le candidat d'extrême droite.

Si vous n'êtes pas chez vous à ces dates : pensez à faire une procuration ! C'est très simple et rapide, vous pouvez faire les démarches en ligne via le lien suivant :

- <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1604>

